



Mise à jour : 25/10/2024

Formation Arbitre Régional

Durée de la formation

Un volume horaire de **8 heures** (réparties comme suit : 9h00-12h30 / 13h30-18h00) + 2 ½ journées pour les examens écrit et pratique.

Conditions d'inscription et modalités d'accès

- Être licencié Compétition FFTT (ou Dirigeant).
- Délai d'accès : durée estimée entre la demande et le début de la formation
- => entre 1 semaine et 1 mois (moyenne 2 semaines)

Capacité d'accueil et Accessibilité

Entre 3 et 15 apprenants

Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous demandons de nous contacter **AVANT** votre **inscription pour nous informer de vos besoins en la matière au 09.62.62.62.72**. Nous pourrons ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et vous permettre de suivre la formation dans les meilleures conditions.

Objectifs

- Être capable d'arbitrer une partie sur des compétitions régionales ou Nationales de Tennis de Table
- Connaître parfaitement les règles du jeu
- Utiliser la bonne gestuelle et le bon vocabulaire

Equipe pédagogique

La formation est dispensée par un formateur habilité par la FFTT, titulaire du grade de "Formateur FO ARB/JA1".

Modalités pédagogiques et matériel

Cours théoriques basés sur des projections sur écran TV ou écran des documents PowerPoint (et autres) en salle de formation, d'exercices individuels et en groupe ainsi que des études de cas. L'objectif est l'apport et la transmission de savoir. Le but est d'écouter et de mémoriser les connaissances sur les bases du Juge-arbitrage et toutes les situations possibles voir problématiques.

En cliquant sur les liens correspondants, vous aurez accès :

- [FFTT - Règles Sportifs 2025](#)
- [FFTT - Règlements Généraux 2025](#)

Nous transmettrons des supports numériques par mail. Le travail de groupe sera utilisé pour la richesse du collectif et permettre les échanges stagiaires/formateur et stagiaires entre eux sur les expériences de chacun.

Contenu

- Présentation (formateur et stagiaires) et déroulement de la formation et examen d'Arbitre Régional
- Connaissance des règles du jeu du Tennis de Table
- Application des procédures d'Arbitrage (gestuelle et verbale)
- Modifications / nouveautés
- Bilan de la formation : Tour de table et discussion

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats

- Feuilles de présence
- Questionnement oral, exercices (évaluer le degré d'acquisition au regard des objectifs fixés tout au long de la formation)
- Examen écrit sous forme de QCM (convocation ultérieure après la formation sur 1h)
- Après réussite de l'examen écrit passage de l'examen pratique sur une compétition par équipe (1/2 journée)

Modalités de certification

Résultats attendus à l'issue de la formation

- Maîtriser parfaitement les règles du jeu et savoir gérer l'arbitrage d'une partie (communication / gestuelle...)

Modalité d'obtention

- Obtention par certification après participation intégrale à la formation : réussite à l'examen écrit avec un minimum de 24/30 (QCM 30 questions, env 1h correction comprise).

Note égale ou supérieure à 24 => Candidat admissible AR

Note inférieure à 24 => Candidat ajourné pour Arbitre Régional => Candidat reçu Arbitre de Club

Attention : un stagiaire ne peut se présenter à l'U.V. 1 (examen écrit) qu'une fois par saison sportive.

- Vous serez ensuite sollicité par l'examineur pour le passage de l'UV pratique sur une compétition régional par équipe : obtenir au moins 34/40
 - Réussite à l'examen pratique sur une compétition par équipe = obtention d'au moins 15 points / 20.
 - Délivrance d'un Certificat de Capacité Arbitre Régional (par mail).

Détails sur la certification

Arbitre Régional est le 1er grade de la filière arbitrage et est un prérequis pour se lancer dans le Juge-Arbitrage (JA1 / JA2 / JA3...) ou bien aller plus loin et devenir Arbitre National ou Arbitre International.

Engagement - Prestations

- Activité d'arbitre régional par saison : 4 prestations de 6 parties
- Recyclage tous les 3 ans => l'inactivité entraîne le recyclage l'année suivante.

=> l'inactivité entraîne le recyclage l'année suivante.